

# HONORABILITE

## NEUTRALISATION GRAMMATICALE DU GENRE

*Afin de suivre les préconisations du comité exécutif de la fédération, les termes utilisés dans le présent document se rapportant à des personnes physiques et/ou à leurs fonctions, sont utilisés à titre générique et désignent aussi bien le genre féminin que le genre masculin.*

Le contrôle d'honorabilité, mis en place par le ministère chargé des Sports en 2021, est une procédure destinée à garantir que les personnes impliquées dans l'encadrement ou l'accompagnement de mineurs ne présentent pas de risques pour leur sécurité. Il permet de vérifier l'absence de condamnations ou d'antécédents incompatibles avec des responsabilités auprès des enfants et des adolescents.

## Qui est concerné par le contrôle d'honorabilité ?

Sont concernées toutes les personnes exerçant des responsabilités au sein de toutes les structures FFCK : les dirigeants, les encadrants bénévoles ou salariés, les juges et arbitres, ainsi que les accompagnateurs de mineurs, même s'ils ne pratiquent pas l'activité eux-mêmes. Toute personne amenée à encadrer ou accompagner des mineurs doit donc être identifiée et faire l'objet du contrôle d'honorabilité.

## Comment se réalise le contrôle ?

La FFCK collecte chaque année les informations nécessaires lors de la prise ou du renouvellement de licence.

Un service habilité au sein de la fédération transfère ensuite ces données sur la plateforme sécurisée **SI HONORABILITÉ** du ministère chargé des sports. Cette plateforme croise les informations fédérales avec le FIJAISV pour vérifier l'honorabilité des bénévoles et professionnels.

Il est essentiel que les informations saisies soient complètes et fiables. Les présidents de clubs et structures affiliées sont responsables de cette saisie, afin de garantir le bon déroulement du contrôle et la conformité avec la réglementation.

## Quels sont les champs obligatoires à renseigner ?

La procédure se réalise en plusieurs étapes.

La personne doit d'abord être identifiée dans l'extranet fédéral, généralement via sa licence.

Les informations obligatoires à renseigner comprennent :

- Civilité
- Nom de naissance
- Prénom(s)
- Date de naissance
- Lieu de naissance (département, commune, pays)

## Points de vigilance :

La réussite du contrôle dépend de la précision des éléments d'identification des personnes concernées lors de la première prise de licence. Chaque année, des erreurs entraînent des notifications « Aucune Identité Applicable » (AIA) lors du contrôle automatisé. Les personnes signalées « AIA » ne peuvent alors pas être contrôlées, car leur identité n'est pas reconnue.

Pour éviter cela, voici les points d'attention à respecter :

- Nom de naissance : utiliser uniquement le nom figurant sur l'acte de naissance, pas le nom d'usage.
- Prénom : utiliser le premier prénom inscrit sur l'acte de naissance.
- Prénoms et noms composés et caractères spéciaux : conserver les tirets, espaces et apostrophes.

## Gestion des prénoms et noms composés :

- Lors du contrôle, les noms et prénoms sont convertis en majuscules.
- Les tirets dans les prénoms composés doivent être conservés :
  - « jean-françois » → « JEAN-FRANCOIS » (correct)
  - « jean francois » ou « jean françois » → « JEAN FRANCOIS » (AIA généré)

Ainsi, il convient d'actualiser les fonctions des licenciés de sa structure sur "l'espace club", dès qu'un changement intervient dans la gouvernance ou l'encadrement et de veiller à ce que seules les personnes exerçant des fonctions soient soumises au contrôle.

Lors de la saisie d'une nouvelle licence, il s'agit de remplir la partie « Honorabilité » :

### CHOIX DE LA LICENCE

Licence "Carte 1 an Loisir"

### CHOIX DES DISCIPLINES

- ☐ DRAGON BOAT
- ☐ KAYAK POLO
- ☐ MARATHON
- ☐ PARACANOE
- ☐ RANDONNÉE EN EAU CALME
- ☐ SPRINT
- ☐ DESCENTE
- ☐ FREESTYLE
- ☐ KAYAK CROSS
- ☐ RAFTING
- ☐ RIVIÈRE
- ☐ SLALOM
- ☐ KAYAK DE MER
- ☐ OCEAN RACING / VAA
- ☐ VAA VITESSE
- ☐ WAVESKI SURFING
- ☐ HANDE KAYAK
- ☐ STAND UP PADDLE
- ☐ AUCUNE ACTIVITÉ PRATIQUÉE

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Garantie Indemnisation des dommages corporels : ☒ Avec

Je soussigné, Mme [REDACTED], représentant la structure [REDACTED], déclare que la personne physique associée à la saisie en cours (ou son représentant légal) a été informée de la possibilité :

- de refuser la garantie Indemnisation des dommages corporels en complétant le [formulaire de refus des garanties d'assurance](#)
- de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+
- de bénéficier d'un accompagnement pour les victimes de violences dans le sport souscrit par la FFCK auprès de la MAIF ([voir la notice](#))

### CERTIFICAT MÉDICAL / QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

#### L'adhérent est majeur(e)

- ☒ Je certifie que l'adhérent ou son représentant légal a attesté que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative.
- ☐ Je souhaite ajouter un nouveau certificat médical OU je certifie que l'adhérent ou son représentant légal n'a pas répondu au questionnaire de santé, ou a répondu positivement à une des rubriques du questionnaire de santé.

**Cocher ici la fonction occupée par l'adhérent**

### HONORABILITÉ

- ☐ Encadrant / Accompagnateur
- ☐ Arbitre
- ☐ Dirigeant

#### Information Ministère des Sports :

Dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles dans le sport, les dirigeants(es) et encadrants(es) sont soumis(es) à une obligation légale d'honorabilité. Le Ministère des Sports a souhaité systématiser le contrôle d'honorabilité pour les encadrants(es) bénévoles et exploitants(es) d'EAPS licenciés(es) auprès des fédérations sportives. Il est nécessaire de renseigner pour chacun de vos licenciés(es), s'il ou elle occupe des fonctions de dirigeant(e) et/ou d'encadrant(e), en supplément des données déjà présentes, les Nom de naissance, Pays de naissance et commune de naissance.

## Remplir les champs du nom et lieu de naissance


**HONORABILITÉ**

☒ Encadrant / Accompagnateur
 ☐ Arbitre
 ☐ Dirigeant

Encadrant professionnel ? ☐ Oui ☒ Non

Lieu de naissance

Département de naissance

Commune de naissance

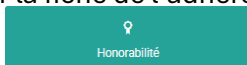
Nom de famille de naissance

**Information Ministère des Sports :**

Dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles dans le sport, les dirigeants(es) et encadrants(es) sont soumis(es) à une obligation légale d'honorabilité. Le Ministère des Sports a souhaité systématiser le contrôle d'honorabilité pour les encadrants(es) bénévoles et exploitants(es) d'EAPS licenciés(es) auprès des fédérations sportives. Il est nécessaire de renseigner pour chacun de vos licenciés(es), s'il ou elle occupe des fonctions de dirigeant(e) et/ou d'encadrant(e), en supplément des données déjà présentes, les Nom de naissance, Pays de naissance et commune de naissance.

**S'il s'agit d'une personne déjà licenciée, voici la procédure à suivre :**

- Aller sur la fiche de l'adhérent et cliquer sur le bouton « Modifier » sur sa licence active puis sur le bouton



Informations
 Suspensions
 Licences 2026
 Manifestations
 Mutations
 Diplômes 1
 Droits et Fonctions
 Haut Niveau
 Commandes
 Comptabilité
 Logs

2026

**Licence Carte 1 an Compétition Adulte**  
 Prise le 17/12/2025  
 Validée le 17/12/2025  
 Valable du 01/01/2026 au 31/12/2026  
 ✓ Licence avec I.A.

ACTIVE
 Afficher plus
 **Modifier**
Télécharger

Informations
 Suspensions
 Licences 2026
 Manifestations
 Mutations
 Diplômes 1
 Droits et Fonctions
 Haut Niveau
 Commandes
 Comptabilité
 Logs

Modification d'une licence

**INFOS SUR LA LICENCE**  
 Licence Carte 1 an Compétition Adulte  
 Demandée le 17/12/2025  
 Validée le 17/12/2025  
 Valable jusqu'au 31/12/2026  
 ✓ Licence avec I.A.

**MODIFICATIONS DE LA LICENCE**  
 Attribut(s)  
 Discipline(s) / Surclassement(s)  
 Assurance (I.A.)  
 Certificat Médical  
**Honorabilité**  
 Options de licence

Vous pourrez ainsi renseigner la fonction et remplir les champs demandés pour le contrôle d'honorabilité.

Informations
Suspensions
Licences 2026
Manifestations
Mutations
Diplômes 1
Droits et Fonctions
Haut Niveau
Commandes
Comptabilité
Logs

Modification de l'honorabilité

**HONORABILITÉ**

☒ Encadrant
☐ Arbitre
☐ Dirigeant

Encadrant professionnel ? ☒ Non

Lieu de naissance

FRANCE

Département de naissance

Commune de naissance

Nom de famille de naissance

**Information Ministère des Sports :**  
Dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles dans le sport, les dirigeants(es) et encadrants(es) sont soumis(es) à une obligation légale d'honorabilité. Le Ministère des Sports a souhaité systématiser le contrôle d'honorabilité pour les encadrants(es) bénévoles et exploitants(es) d'EAPS licenciés(es) auprès des fédérations sportives. Il est nécessaire de renseigner pour chacun de vos licenciés(es), s'il ou elle occupe des fonctions de dirigeant(e) et/ou d'encadrant(e), en supplément des données déjà présentes, les Nom de naissance, Pays de naissance et commune de naissance.

Retour
Enregistrer


*Pour les personnes nées avant 1968, les départements franciliens n'existaient pas. Il faudra sélectionner « 75 PARIS » ou « 78 Yvelines » pour renseigner la commune de naissance.*

## Que faire si vous constatez une erreur?

Vous pouvez envoyer un mail à [accompagnement@ffck.org](mailto:accompagnement@ffck.org) en indiquant les informations à modifier sur la licence.